

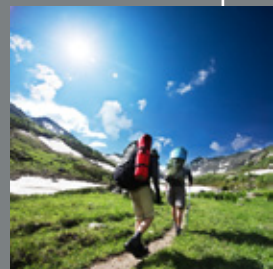
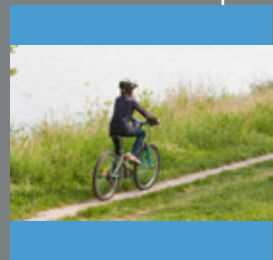


Commune en santé

Votre commune labellisée « Commune en santé » ?



www.labelcommunesante.ch



Le label « Commune en santé »

Le label « Commune en santé » vous permet d'inventorier toutes les mesures de **promotion de la santé** existant sur votre territoire et de vous faire **conseiller pour agir davantage** en faveur de la santé des habitants.

Simple et gratuit, ce label cherche à **valoriser les mesures de prévention et de promotion de la santé** soutenues ou mises en œuvre par votre commune.

Développé par Promotion Santé Valais, le label « Commune en santé » est maintenant disponible dans les cantons de Vaud et du Jura.

**Une commune labellisée,
une commune qui plaît !**



Source: Pro Juventute

La promotion de la santé

Promouvoir la santé, c'est agir sur les **déterminants de la santé**.

En tant qu'autorité et lieu de vie, **votre commune peut influencer favorablement la santé de sa population**.

En effet, vous pouvez agir sur les facteurs individuels, en transmettant connaissances ou compétences en matière de santé.

Mais surtout, vous pouvez **agir sur l'environnement physique et social que vous offrez à vos habitants** (aménagement du territoire, sécurité, cohésion sociale ou encore espaces publics).

Comment obtenir le label ?

Pour obtenir le label, votre commune doit être impliquée dans le déploiement d'au moins une mesure de promotion de la santé dans six domaines (cf. onglets).

Une fois les conditions réunies, le label «**Commune en santé** » vous est octroyé, **gratuitement** et pour **trois ans**. Le renouvellement de la labellisation se fait ensuite de manière tacite sur simple présentation d'un rapport d'activités.

politique communale

animation et fêtes

famille et solidarité

école

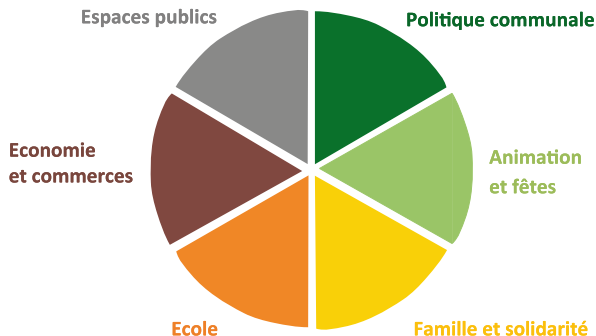
économie et commerces

espaces publics

Promotion de la santé dans votre commune: domaines d'action



Coordonnées



Nos compétences au service des communes

La coordination du label « Commune en santé » se tient à votre disposition tout au long de la démarche:

- Présentation du label «Commune en santé» aux autorités communales;
- Analyse de l'inventaire et discussion avec la commune;
- Echanges et conseils sur les domaines d'action à développer;
- Mise en contact avec les prestataires de prévention et de promotion de la santé.

JURA

Fondation O2

Ruelle des Marronniers 3
Case postale 2134
2800 Delémont 2
T +41 32 420 88 90
info@fondationo2.ch
www.fondationo2.ch

VALAIS

Promotion Santé Valais

Rue des Condémines 14
CP
1951 Sion
T+41 27 329 04 25
communesante@psvalais.ch
www.promotionsantevalais.ch

VAUD

Programme cantonal « Ça marche ! »

Ligues de la santé
Av. de Provence 12
1007 Lausanne
T+41 21 623 37 96
commune@ca-marche.ch
www.ca-marche.ch